



Angerville la Campagne le, 6 février 2019

Affaire suivie par : Carole COURTOIS.

ude.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 02 32 23 45 70 – Fax : 02 32 23 45 99

### **Procès-verbal de la Commission de Suivi de Site de la société HOWA TRAMICO du vendredi 7 décembre 2018 à 9H 30 à la mairie de Brionne (27800)**

Sous la présidence de Monsieur le sous-préfet de Bernay, Philippe LAYCURAS, s'est tenue, le vendredi 7 décembre 2018 à la mairie de Brionne "Salle du Conseil", la Commission de Suivi de Site de la société HOWA TRAMICO.

Participants à cette réunion :

M. Philippe LAYCURAS, Sous-préfet de Bernay,  
Mme Karine PIEDNOEL, responsable relations entreprises, Sous-préfecture de Bernay,  
M. Valéry BEURIOT, maire de Brionne,  
M. Lucien EON, adjoint Maire de Brionne  
Mme Carole COURTOIS, DREAL, Inspectrice du site, Unité départementale de l'Eure,  
Mme Sabine DEMEY, DREAL, Inspectrice, Unité départementale de l'Eure  
M. Lionel WISLEZ, Directeur du site HOWA TRAMICO de Brionne,  
M. David SALIOU, Directeur QHSE HOWA TRAMICO,  
M. Mickaël LEBLOND, responsable équipiers de seconde intervention HOWA TRAMICO Brionne,  
M. Gérard SERGENT, membre CHSCT HOWA TRAMICO Brionne,  
M. Laurent GASTEBOIS, Chef du Service Planification Opérationnelle, SDIS de l'Eure,  
M. Jamal WIZAGUEN, Responsable de l'unité sécurité routière, transports et Défense, DDTM de  
l'Eure  
M. Olivier LEMARCHAND, Pôle production EIC Normandie, SNCF Réseau

#### Personnes excusées :

Mme Marie-Louise PHILIPPE, ARS.  
Mme Magali ESCANEZ, Préfecture de l'Eure

M. Philippe LAYCURAS demande s'il y a des observations avant que ne débute la Commission de Suivi de Site de la société HOWA TRAMICO. En l'absence d'observations, le compte-rendu de la Commission de Suivi du Site du 7 décembre 2017 est approuvé.

Un point préliminaire est abordé concernant la manœuvre des camions lors des dépotages de produits chimiques en vrac, au niveau du bâtiment 17 (mousserie) et la dangerosité de cette manœuvre de stationnement (demi-tour sur la RD).

L'exploitant indique à la question de M. le sous-préfet, qu'il y a environ 20 dépotages par mois.

Il y est mentionné de différents équipements qui pourraient être ajoutés au panneau clignotant actuellement présent comme des barrières à fermer par exemple. Avec discussion, il semblerait que le choix se porterait sur la mise en place d'un feu rouge (un de chaque côté) qui serait allumé uniquement lors de la manœuvre (2 minutes environ).

## A. PRESENTATION HOWA TRAMICO

M. WISLEZ rappelle l'ordre du jour :

- L'évolution 2017-2018
- les rejets,
- les incidents/accidents.

### I – LES ÉVOLUTIONS 2017-2018

- **Rétention des eaux du bâtiment 25 (magasin mobile)**

M. WISLEZ explique que, en 2016, a été accepté par la DREAL le principe de réaliser en trois étés (2018-2019 et 2020) le dallage béton sous le magasin mobile afin de récupérer les eaux d'extinction incendie et de les diriger vers les bâches souples existantes et suffisamment dimensionnées.

Il nous présente ce qui a été réalisé en août 2018 et les photos des travaux.  
Il précise que le planning sera tenu.

- **Autres points**

M. WISLEZ indique également les autres évolutions :

- exercice POI (Plan d'Organisation Interne)

Les membres du PC de crise réaliseront un exercice annuel spécial en plus de celui qui est réalisé avec l'ensemble des salariés et qui conduit à l'évacuation générale.

- la centrale incendie a été remise à neuf
- la mise à jour de l'analyse préliminaire des risques pour la révision quinquennale de l'étude de dangers du site a été réalisée
- un fil de vie pour le chauffeur lors du déchargement de polyol a été installé
- une centrale d'air neuf a été installée afin de lutter contre l'effet brouillard bleu
- le toit du bâtiment 18/22 a été remis en état pour lutter contre les fuites. La présence d'amiante a conduit à la mise en place d'une sur-toiture. Les travaux ont duré 6 mois.
- mise en place d'une nouvelle bâche à eau alimentaire pour la chaudière
- remplacement des ballons du réseau d'évacuation des eaux pluviales de l'usine.

### II – REJETS

M. WISLEZ explique que le site est soumis au contrôle des eaux superficielles, des eaux souterraines et des rejets atmosphériques.

Au niveau des rejets atmosphériques, la « Mousserie » est concernée ainsi que la chaudière. Sur la partie chauffage, on note 1 conduit et 3 paramètres de mesure. À ce jour, la fréquence des mesures est annuelle. Sur la chaudière a été observée une nette amélioration des rejets depuis le changement de combustible : très basse teneur en azote plutôt que très basse teneur en soufre.

Les résultats des mesures des eaux superficielles en 2018 sont inférieures aux valeurs prescrites par l'arrêté préfectoral.

Pour les eaux souterraines, trois légers dépassements sont à noter pour les eaux souterraines être un traceur de l'activité industrielle. Il faut attendre d'avoir un peu de recul afin d'observer des tendances. Le zinc provient vraisemblablement des gouttières tandis que le fer et l'aluminium semblent provenir du sol.

➤ Question de M. LAYCURAS concernant le risque inondation.

➤ Réponse de M. WISLEZ sur le fait que la crue de référence soit celle de 2001 et sur le fait que le risque inondation soit lié à la crue de la Risle ainsi qu'à la remontée de sa nappe d'accompagnement et au risque de ruissellement.

## **B. PRESENTATION DE LA DREAL**

### **I – ACTIONS DE L'INSPECTION**

Mme COURTOIS indique que la DREAL s'est rendue deux fois chez HOWA TRAMICO en 2018. une fois en octobre pour l'exercice Plan Particulier d'Intervention (PPI) et une fois en novembre pour le risque inondation. Concernant l'exercice PPI, ce point est abordé par la suite, concernant le risque inondation, Howa Tramico bien d'en faire une synthèse.

Aucun acte administratif n' a été signifié à Howa Tramico en 2018.

Un autre fait marquant a eu lieu en juin 2018 concernant le risque inondation avec la crue de la risle.

En effet, suite aux cumuls de pluie importants à cette période de l'année, les cours d'eau sont montés et la ville de Brionne a été inondée.

L'administration a demandé un suivi poussé de la part d'Howa Tramico concernant la montée des eaux et les actions mises en place. En effet, l'eau montait et le champ en face de la route était inondé tant que l'eau de ruissellement s'accumulait dans la mare à l'arrière du site.

Les pompiers ont été sur site et l'eau n'a finalement pas atteint les installations.

### **II – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

Une instruction du gouvernement a été publiée en date du 6 novembre 2017. Elle est relative à la mise à disposition et aux conditions d'accès à des informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les ICPE classées Seveso.

Elle définit 3 niveaux d'information :

- NON SENSIBLE : ce qui est consultable par l'ensemble du public et publié
- SENSIBLES : ce qui est consultable par les personnes concernées (riverains, associations) sur demande en préfecture ou en DREAL
- TRES SENSIBLES : ce qui est non consultable

L'arrêté ministériel du 20 novembre 2017 concernant les équipements sous pression avec une nouvelle définition des dispositions applicables lors de la mise en service, de l'exploitation et de la modification/ réparation de ces équipements.

## **C. Retour sur l'exercice PPI**

Un exercice plan particulier d'Intervention (PPI) est un exercice qui est réalisé notamment pour les entreprises Seveso seuil Haut. Le but de cet exercice est de tester l'organisation de l'exploitant et des diverses administrations en cas d'accident majeur (c'est à dire un accident qui a des effets à l'extérieur du site, pour les riverains et pour la protection de l'environnement).

Il y a 3 niveaux de prise de décision : au niveau de l'accident, chez l'exploitant pour les actions de terrain, au niveau du poste de commandement chez l'exploitant pour des actions de réflexion afin d'aider le terrain et au niveau du centre opérationnel départemental, en préfecture avec des actions plus organisationnelles et d'anticipation.

Le scénario de l'accident était la fuite puis l'inflammation du TDI suite à un accident de la route lors d'un dépotage.

Il ressort de cet exercice que l'exploitant connaît bien son produit et ses risques associés, que l'évacuation

### III – INCIDENTS et ACCIDENTS

M. WISLEZ indique que tout incident/accident est à signaler à la direction du site puis une analyse des causes sera effectuée, un plan d'action sera élaboré, suivi et son efficacité sera jugée.

M. WISLEZ présente l'incident de la déconnexion d'une nourrice de sprinkler en août 2017 dont l'origine a été un choc avec le tablier d'un chariot élévateur nouvellement utilisé sur site. Les conséquences ont été que l'eau glycolée alimentant le système de sprinklage s'est répandue dans l'atelier entraînant un rejet d'eau glycolée au milieu naturel et une baisse de la quantité d'eau disponible en cas d'incendie.

Les actions correctrices sont principalement la modification des nourrices situées en dessous des structures métalliques du toit (fait sur le bâtiment 61, se déployer sur les autres bâtiments), la signalisation visuelle des hauteurs maximales de stockage, une révision de la gestion des flux et une définition d'une méthodologie de stockage spécifique, la mise en place d'une procédure spécifique pour le confinement des eaux lors de la rupture d'une canalisation sprinkler.

➤ *Question du capitaine Gastebois sur une recertification nécessaire du sprinklage car il peut y avoir une baisse de la pression liée à l'augmentation des pertes de charges liées à une augmentation des coudes.*

➤ *Réponse de M. LEBLOND qui indique qu'il n'y a pas de mesure particulière. La vérification périodique réglementaire semestrielle du système de sprinklage a été effectuée depuis la modification il n'a pas été fait mention de besoin spécifique dans le rapport.*

M. WISLEZ présente également l'incident lié à la livraison d'un lot de TDI pollué en octobre 2017. Le fournisseur de TDI a livré un lot avec une concentration en dichlorobenzène supérieure au seuil d'alerte mais inférieure au seuil de criticité.

La cuve de stockage a été consignée, vidangée puis rincée, des mesures d'expositions au dichlorobenzène ont été effectuées sur les salariés, les lots de mousse concernés ont été détruits et une information a été faite chez les clients livrés afin qu'ils puissent bloquer les lots incriminés. Cette anomalie pouvant engendrer une allergie par contact avec la mousse.

Des analyses chromatographiques ont été réalisées pour valider l'absence de risques.

➤ *Question de M. LAYCURAS concernant les contrôles qualité effectués chez Howa Tramico qui auraient pu permettre de mesurer le problème à la livraison.*

➤ *Réponse de M. SALIOU qui précise que le site ne dispose pas d'équipement de mesure, c'est le fournisseur qui a informé de ce problème. M. SALIOU a également précisé que cette contamination pouvait engendrer des problèmes chez les utilisateurs comme chez les salariés. Chaque lot arrive avec son certificat.*

➤ *Question de M. LAYCURAS concernant un éventuel changement de fournisseur.*

➤ *Réponse de M. SALIOU qui précise que c'est une question qui est ouverte mais qu'il y a peu de producteurs et qu'il s'agit d'un producteur important. De plus, il est impossible d'utiliser un autre produit.*

M. WISLEZ présente également les actions liées au risque inondation.

Le site d'Howa a été retenu par la DREAL pour faire partie de la thématique d'inspection sur le risque inondation, suite aux inondations du bassin de la Seine en 2017. Pour cela, un questionnaire a été transmis par la DREAL et retourné complété par l'exploitante en septembre. Une visite d'inspection a été réalisée en novembre 2018 et portant sur 2 thèmes : comment le site est sensibilisé au risque inondation et quelles actions a-t-il mis en place pour s'en prémunir.

Des points d'amélioration ont été retenus concernant une meilleure anticipation pour le week-end (car le site pourrait être inaccessible pour cause de route inondée), une diversification des sources d'information concernant la hauteur d'eau et une maintenance de la vanne barrage à renforcer.

➤ *Question de M. LAYCURAS concernant le nombre de salariés.*

➤ *Réponse de M. WISLEZ sur le fait que le site compte 210 salariés dont 40 intérimaires ainsi que 90 personnes supplémentaires qui appartiennent au siège.*

du personnel est rapide et sûre, que le passage des consignes est clair. Les points à améliorer sont des passages de message entre les différents interlocuteurs (exploitant et administrations), des problèmes liés aux talkies-walkies et à l'amélioration du port des équipements de protection pour les intervenants terrain de l'exploitant et une amélioration du poste de commandement chez l'exploitant par l'utilisation de fiches pré-remplies permettrait de gagner en rapidité et en synthèse.

Le capitaine Gastebois a fait remarquer qu'il y a eu une bonne relation entre les pompiers et le terrain pour anticiper la protection des populations et que le SDIS du centre de Brionne pourrait aider à l'entraînement du personnel de l'exploitant, tout en connaissant mieux le site afin de gagner en efficacité.

M. LEBLOND a rappelé que c'est sur la base du volontariat que des salariés deviennent du personnel d'intervention et qu'il y a eu beaucoup de nouveaux donc que cela engendre de la difficulté à maintenir le niveau.

Il y a 6 formations par an du personnel d'intervention, les formations devraient maintenant plus être tournées sur le qualitatif et moins sur le quantitatif.

➤ Question de M. BEURIOT qui a demandé si l'appel des riverains avait été effectué.


➤ Réponse de M. WISLEZ qui a répondu que les riverains étaient sur la liste des personnes à appeler rapidement.

M. LAYCURAS a appuyé la remarque sur l'équipement du poste de commandement de l'exploitant.

[REDACTED]

[REDACTED] a pris bonne note de cette remarque.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le sous-préfet lève la séance, il est 11H30.

Le sous-préfet  
  
Philippe LAYCURAS

[REDACTED]